

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

### · 1.1 Identificateur de produit

#### · Nom du produit: 4354

· Autres moyens d'identification : Diluant 4

· Numéro de pièce connexe : 4354-Liquid, 4354-1L, 4354-4L, 4354-20L, 4354-200L

· UFI: SKC0-60TR-K00W-Q744

### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Emploi de la substance / de la préparation** Revêtement, diluant et décapant pour peinture.

· **Utilisations déconseillées** Non applicable

### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### · Producteur/fournisseur:

MG Chemicals Ltd. (Siège social)  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADA  
+(1) 905-331-1396  
info@mgchemicals.com

MG Chemicals  
Heame House, 23 Bliston Street  
Sedgely Dudley DY3 1JA.  
ROYAUME-UNI  
+(44) 1663 362888

MG Chemicalst Ltd.  
Level 2, Vision Exchange, Building Territorials Street,  
Zone 1, Central Business, District,  
Birkirkara CBD 1070,  
MALTE

· **Service chargé des renseignements:** sds@mgchemicals.com

### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Verisk 3E (code d'accès : 335388), +(44) 20 3514787

Autres numéros de téléphone d'urgence : +(1) 760 476 3961

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Nom du produit: 4354

(suite de la page 1)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

#### Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène  
éthylbenzène

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

**Nom du produit: 4354**

(suite de la page 2)

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Perturbateur endocrinien ≥ 0,1 % = aucun

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	70–80%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène ☠ Flam. Liq. 2, H225; ☠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ☠ Acute Tox. 4, H332	20–30%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à grande eau.

En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer prudemment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Poursuivre le rinçage.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir.

(suite page 4)

**Nom du produit: 4354**

(suite de la page 3)

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

\* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Petits incendies : Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de la mousse chimique ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu.

Grands incendies : Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse chimique pour éteindre le feu.

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers des sources d'inflammation près du sol. Elles peuvent provoquer un incendie instantané ou s'enflammer de manière explosive.

Le liquide peut flotter sur l'eau et s'enflammer.

Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

· **Produits de combustion dangereux :**

Oxydes de carbone (CO<sub>x</sub>)

autres fumées toxiques

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

\* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éliminer ou éloigner toute source de chaleur extrême ou de flamme nue.

Éviter de respirer le brouillard, les pulvérisations ou les vapeurs.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Recueillir le liquide dans un récipient scellable et résistant aux produits chimiques.

Lavez les résidus avec une serviette en papier et placez les serviettes sales dans le conteneur.

Utilisez de l'eau et du savon pour éliminer les dernières traces de résidus.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

**Nom du produit: 4354**

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**\* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Porter des gants de protection et des lunettes de protection.  
Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.  
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.  
Obtenir, lire et respecter toutes les consignes de sécurité avant l'utilisation.  
Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs, les pulvérisations.

**· Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**· Stockage:**

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Conserver dans un endroit sec et propre, à l'abri des substances incompatibles.
- Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Magasin fermé à clé.

**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir section 1.2**

**\* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**· 8.1 Paramètres de contrôle**

**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**1330-20-7 xylène**

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
------	---

**100-41-4 éthylbenzène**

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.  
Pour les abréviations et les acronymes, voir la réglementation nationale ou régionale sur les valeurs limites d'exposition professionnelle.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
  - Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 6)

**Nom du produit: 4354**

(suite de la page 5)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Il convient de demander conseil à des spécialistes de la protection respiratoire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Si le produit est chauffé ou si le travailleur présente une réaction allergique connue, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque complet avec cartouche de vapeur organique ou avec une alimentation en air indépendante.

· **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection : EN374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de sécurité ou lunettes étanches : EN 166

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· <b>État physique</b>	Liquide
· <b>Forme:</b>	Faible viscosité
· <b>Couleur:</b>	Incolore
· <b>Odeur:</b>	Aromatique
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	-47 °C
· <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	137 °C
· <b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
· <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· <b>Inférieure:</b>	1 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	6,6 Vol %
· <b>Point d'éclair</b>	27 °C
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	527 °C

(suite page 7)

**Nom du produit: 4354**

(suite de la page 6)

· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>pH</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· <b>Solubilité</b>	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	10,6 hPa
· <b>Pression de vapeur à 50 °C:</b>	46 hPa
· <b>Densité relative à 25 °C:</b>	0,87
· <b>Densité de Vapeur (air=1):</b>	3,66
· <b>Caractéristiques des particules</b>	Sans objet.
· <b>9.2 Autres informations</b>	
· <b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· <b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	
· Taux d'évaporation:	0,86 (ButAc=1)
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· Solvants organiques:	90–110 %
· VOC (CE)	90–110 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %

**\* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Chimiquement stable à des températures et pressions normales.
  - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Éviter les flammes nues, la chaleur excessive, les étincelles, les sources d'inflammation et les substances incompatibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Agents oxydants forts  
Acides forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus  
Produits de combustion dangereux : voir section 5.

Nom du produit: 4354

(suite de la page 7)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë** Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Dermique	LD50	2.500–2.857 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	10–12,2 mg/L

#### 1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/L (ATE)
	LC50/4 h	4.000 ppm (rat)

#### 100-41-4 éthylbenzène

Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/L (ATE)

#### · Effet primaire d'irritation:

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

#### · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

#### · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### · Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### · Résumé des effets et des symptômes par voie d'exposition

##### · Yeux :

peut provoquer une légère irritation

rougeur

douleur

##### · la peau :

peau sèche

rougeur, irritation

##### · Inhalation :

vertiges ou somnolence

irritation des voies respiratoires

toux

maux de tête

Une surexposition sévère peut entraîner une perte de conscience.

##### · Ingestion :

sensation de brûlure

(suite page 9)

FR

Nom du produit: 4354

(suite de la page 8)

nausées, vomissements  
douleur abdominale

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**  
Une exposition prolongée ou répétée peut dégraisser la peau et provoquer un dessèchement et des craquelures, ainsi que des rougeurs et une gêne locale.  
L'exposition chronique par inhalation peut affecter le système nerveux central et entraîner une perte d'audition en cas de co-exposition à des bruits forts.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

\* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

**1330-20-7 xylène**

LC50 96h	2,5 mg/L (fis) category 2
----------	------------------------------

**100-41-4 éthylbenzène**

LC50 96h	4,2 mg/L (tro)
LC50/ 48 h	2,9 mg/L (daphnia)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

\* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:** Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

· **Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

(suite page 10)

**Nom du produit: 4354**

(suite de la page 9)

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë



· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les conteneurs peuvent encore présenter un risque ou un danger chimique lorsqu'ils sont vides.  
Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dans la mesure du possible, conservez les avertissements de l'étiquette et la FDS et respectez tous les avis relatifs au produit.

**\* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	UN1307
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR</b>	XYLÈNES solution
· <b>IMDG</b>	XYLENES solution
· <b>IATA</b>	Xylenes solution
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	
	
· <b>Classe</b>	3 Liquides inflammables.
· <b>Étiquette</b>	3
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	III
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</b>	33
· <b>No EMS:</b>	F-E,S-D
· <b>Stowage Category</b>	A
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
	Quantité limitée
	4354-1L, 4354-4L

(suite page 11)

Nom du produit: 4354

(suite de la page 10)

<ul style="list-style-type: none"><li>· <b>ADR</b><ul style="list-style-type: none"><li>· Quantités limitées (LQ)</li><li>· Quantités exceptées (EQ)</li></ul></li><li>· Catégorie de transport</li><li>· Code de restriction en tunnels</li></ul>	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E
<ul style="list-style-type: none"><li>· <b>IMDG</b><ul style="list-style-type: none"><li>· Limited quantities (LQ)</li><li>· Excepted quantities (EQ)</li></ul></li></ul>	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1307 XYLÈNES SOLUTION, 3, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### · Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

#### · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

#### · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

### · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 12)

**Nom du produit: 4354**

(suite de la page 11)

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Toxicité aiguë - voie cutanée Toxicité aiguë - inhalation Corrosion cutanée/irritation cutanée Cancérogénicité Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Danger par aspiration	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** Service de réglementation

· **Contact:** sds@mgchemicals.com

· **Date de la version précédente:** 17.05.2024

· **Numéro de la version précédente:** 4.00

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**